



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 10 novembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 10275 et 10285 rue Laverdure, lequel est érigé sur le lot 1996173 du cadastre du Québec.

À la suite de la subdivision du lot 1996173 en deux lots distincts, cette dérogation mineure autoriserait des taux d'implantation inférieurs au minimum requis de 30 %, soit :

- 28 % pour l'immeuble portant le numéro 10275,
- 14 % pour l'immeuble portant le numéro 10285,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-0546

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement